

## Achat d'un bien immobilier hors mariage

Par sabeladi, le 29/04/2009 à 22:21

Bonjour,

Nous avons acheté en 2005 une maison à moitié indivise, à l'époque nous n'étions pas mariés. En Août 2006, nous nous sommes mariés. Devons repasser devant le notaire pour établir de nouveaux actes ? Si oui, sommes nous dans l'obligation de le faire, qu'arriverait-il si nous ne le faisions pas ?

Merci de votre réponse.

Nous avons 3 enfants (2 hors mariage et 1 pendant le mariage) mais les 3 sont reconnus par le papa.

Cdt